

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 41-183-1912 nommant M. Deltel Fernand, Secrétaire Général p. i.. Censeur administratif de la Succursale de la Banque de l'Indo-Chine.

n° 41-183-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 janvier 1912

Numéro JO
n° 183 du 01/02/1912

Date du numéro
1 février 1912

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté ministériel en date du 15 juillet 1908 confiant les fonctions de Censeur de la Succursale de la Banque de l'Indo-Chine au Secrétaire Général de la Colonie.

Vul l'arrêté n° 39 en date du 21 janvier 1912 désignant M. Deltel Fernand, Administrateur de 2e classe des Colonies pour remplir les fonctions de Secrétaire Général du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — M. Deltel Fernand, Secrétaire Général p. i. est nommé Censeur administratif de la Succursale de la Banque de l'IndoChine à Djibouti. Il aura droit, en cette qualité, aux indemnités prévues par les textes en vigueur. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.